

## **DESCRIPTIF SOMMAIRE**

-----  
**« Domaine de la Chêneraie »**

### **Maisons individuelles**

**Avenue du Bourgailh**

**PESSAC**

#### **GROS-ŒUVRE**

- Nettoyage et décapage sur l'emprise construite.
- Terrassements, fouilles en semelles ou pieux forés suivant étude de sols.
- Fondations en béton armé pour semelles ou pieux suivant nature du sol.
- Libage en Béton armé ou aggloméré de ciment.
- Traitement préventif anti-parasitaire du sol. Réalisation du plancher bas sur isolant thermique en béton armé ou hourdis isolé suivant nature du sol. Le plancher d'étage est réalisé en béton armé sur pré-dalle ou hourdis et poutrelles.
- Façades réalisées en blocs agglomérés de ciment plein ou allégé suivant emplacement et construction mitoyenne.
- Le revêtement des façades est réalisé par un enduit teinté dans la masse ou un revêtement bois ou résine suivant plans de façade.

#### **CHARPENTE**

- Fermettes industrielles ou pannes passantes traitées fongicide et insecticide.
- Isolation par laine minérale en comble.
- Bandeau et avant toit en PVC
- Terrasse et balcon en bois ajouré sur structure bois ou métallique.

#### **COUVERTURE ET ETANCHEITE**

- Couverture en tuiles romanes ou méridionales canal posées sur liteaux. Tuiles à douilles pour événements sanitaires.
- Gouttières et descentes : en aluminium, zinc ou PVC au choix de l'architecte.
- Conduit de fumée pour foyers fermés à bois en attente du type polycombustible avec sortie en toiture préfabriquée.

#### **CLOISONS INTERIEURES, DOUBLAGES, PLAFONDS**

- Cloisonnement de panneaux monoblocs à parements en plaque de plâtre.

- Isolation par panneaux composites isolants parement en plaque de plâtre sur faces internes des murs extérieurs.
- Plafond plat en plaque de plâtre à l'étage.

### **MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES**

- Menuiseries extérieures en PVC avec ou sans partie fixée – double vitrage isolant certification CERKAL pour toutes les pièces sauf les séjours.
- Menuiseries coulissantes en Aluminium – double vitrage isolant certification CERKAL pour les séjours.
- Occultation par volets roulants coffre linteau intégrés à la maçonnerie et tablier PVC ou Aluminium suivant portée manœuvre par moteur électrique avec centralisation.

### **MENUISERIES INTERIEURES**

- Huisseries métalliques recevant des portes alvéolaires. Béquilles galbées sur plaques.
- Porte isotherme entre garage et locaux chauffés.
- Placards équipés de façades coulissantes ou pivotantes.
- Aménagement penderie dans entrée, penderie et étagères dans chambres.

### **SANITAIRE**

- De couleur blanche de 1<sup>er</sup> choix.
- Canalisation d'alimentation eau chaude et froide en cuivre et polyéthylène réticulé sous fourreaux.
- Évacuation en PVC.

### **SALLE DE BAINS / SALLE D'EAU**

- Meuble de salle de bains avec portes, façades revêtues de polymère, ou mélaminés.
- Bandeau lumineux, plan composite pour vasque munie de robinetterie mitigeuse. Miroir entre plan et bandeau lumineux.
- Baignoire équipée d'une robinetterie mitigeuse flexible et douchette.
- Receveur de douche équipé de mitigeur .

### **WC**

- Cuvette WC équipée d'un réservoir (3L/6L).
- Abattant double.

### **CUISINE**

- Meuble sous évier en mélaminé blanc, évier Inox 1 cuves et demi et mitigeur.
- Robinet siphon machine à laver le linge laissé en attente dans le cellier.

## **CHAUFFAGE – EAU CHAUDE- SANITAIRE – VENTILATION**

- Chauffage gaz ou chaudière murale mixte instantanée type basse température.
- Régulation par thermostat d'ambiance – Radiateur acier.
- Ventilation mécanique contrôlée de type hydroréglable de type B.

## **ELECTRICITE**

- Alimentation en électricité assurée en accord avec l'EDF à partir des réseaux existants.
- Installation conforme aux normes en vigueur, contrôle final par CONSUEL.

## **TELEVISION / FM**

- Une prise dans séjour et une prise dans chambre principale raccordées sur le réseau numéricâble.

## **TELEPHONE**

- Prises RJ 45 dans toutes les pièces principales, raccordés sur réseaux extérieur.

## **SERRURERIE**

- Garde corps de balcon et brise soleil en acier ou aluminium suivant plans.

## **REVETEMENTS DE SOL**

- Pièces humides, entrée, séjour, cellier et chambre en rez-de-chaussée traités en carrelage avec plinthe carrelage.
- Chambre et dégagement en revêtement de lames stratifié aspect parquet avec plinthes assorties.
- Finition béton surfacé pour sol des garages.

## **REVETEMENTS MURAUX**

- Faïence hauteur 2,00 sur parois attenantes à la baignoire et bac à douche.
- Sur murs et plafond de toute les pièces application de peinture blanche après préparation.

## **EXTERIEUR**

- Les appuis de fenêtre seront revêtues d'une peinture acrylique.
- Les sols des terrasses en bois seront conservés en état naturel.

## **AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Une clôture en grillage plastifié vert sur poteau métallique sera réalisée entre les propriétés, à l'arrière des constructions.

Voirie d'accès : trottoir et chaussée réalisés en enrobé, suivant plan de voirie.

Espaces verts communs : engazonnement et plantations d'arbres, d'arbustes et de haies végétales.

### Nota :

*Seront admises de plein droit toutes modifications de structure et de l'agencement intérieur et extérieur ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble, et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur en accord avec le Maître d'œuvre.*

*La société pourra être amenée à modifier les prestations énumérés dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes, dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :*

- *Règlements judiciaire, liquidation de biens d'entreprise ou de fournisseur,*
- *Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement*

*Et plus généralement si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue.*

*De même, il est précisé que les côtes et surfaces indiquées de l'implantation des équipements ou appareils ne peuvent être qu'approximatives et que la Société pourra être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.*

*Le mobilier, l'électroménager, le sanitaire, les divers aménagements indiqués en pointillés sur les plans ne font pas partie du présent contrat.*

Bordeaux,  
Le